

# Code de déontologie

## 1. Principes généraux

Le présent code de déontologie a été élaboré pour encadrer la pratique de l'hypnose et préserver les droits des clients et des praticiens ainsi que l'éthique de la profession.

Il a pour vocation de responsabiliser les praticiens en hypnose à une pratique respectueuse du bien-être des personnes accompagnées dans un cadre éthique.

## 2. Cadre légal et responsabilité individuelle du praticien

Les praticiens conservent individuellement la responsabilité d'une pratique conforme à l'éthique de la profession et aux restrictions réglementaires du pays dans lequel ils exercent.

Ils conservent aussi la responsabilité de se conformer aux exigences administratives prévues par la législation de leur lieu de profession.

## 3. Absence de substitution à la médecine moderne

La pratique de l'hypnose doit avoir pour seul but l'assistance, l'amélioration et le soutien des capacités de guérison propres au client, sans aucune intervention thérapeutique.

L'hypnose est complémentaire à la médecine moderne.

Elle ne se substitue en aucun cas à l'avis d'un spécialiste de la santé, ni aux fins d'établir un diagnostic, traitement, prescription et de remplacer un traitement médical.

## 4. Secret professionnel du praticien en hypnose

Le Praticien en hypnose est tenu au secret professionnel. L'identité et les informations personnelles des clients recueillis lors des séances ne devront jamais être divulguées.

## 5. Accompagnement, bien-être et bienveillance

Le bien-être physique, psychologique et émotionnel du client doit être une priorité pour le Praticien en hypnose.

Il s'engage à entretenir une relation bienveillante avec le client, basée sur l'écoute active et l'absence de jugement.

Il s'engage à n'avoir aucun comportement abusif ou mettant en péril le bien-être de son client.

## 6. Conditions d'accueil des clients

Le praticien doit veiller au cadre dans lequel il accueille ses clients. Le local doit être suffisamment confortable, afin d'inspirer confiance et sérénité.

## 7. Principe d'honnêteté

Le praticien s'engage à faire preuve d'honnêteté dans la promotion de son activité, la présentation de ses références, diplômes et certifications, ainsi que concernant les vertus de l'hypnose.

Les tarifs, les conditions, les limites d'engagement et la relation professionnelle qu'entraînera un accompagnement doivent être clairement exposés avant le début de toute thérapie, lors de la première séance, et validés par le client.

La pratique de l'hypnose ne saurait engager le praticien à une obligation de résultat.

Le nombre de séances nécessaires à l'obtention des résultats souhaités n'est pas estimable à l'avance. Le praticien devra être conscient de ses limites personnelles et rester humble quant à son niveau de pratique.

### **8. Évolution permanente du praticien**

Le praticien s'engage à se tenir informé de l'actualité de la profession, notamment en matière d'innovation et de développement, afin de compléter et d'améliorer ses compétences, la qualité de sa pratique et sa formation.

### **9. Respect du cadre éthique de la profession**

Le praticien s'engage à respecter le cadre éthique, et notamment la charte des praticiens certifiés HUNKAAR à laquelle il a souscrit. Il conviendra dans l'exercice de l'hypnose à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les clients de toute faute professionnelle. Chaque accompagnement doit être personnalisé, ajusté et évoluer en fonction du client, de sa personnalité, de ses progrès et des changements intervenants dans son environnement.

### **10. Conditions d'attribution de la certification de Praticien en hypnose**

Pour obtenir la certification de praticien en hypnose HUNKAAR, les praticiens doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir suivi de façon assidue un cycle de formation de praticien en hypnose.
- Avoir une pratique en conformité avec la méthode HUNKAAR, validée par une épreuve certificative.

Participer à un groupe d'analyse des pratiques sous forme d'intervision ou de supervision en individuel pour rester dans une dynamique de constante progression de sa pratique.